

4 **Société**
Services publics:
vers la grève!

8 **Échos de la**
Commission des études
Prof à la CÉ:
mode d'emploi

NÉGOCIATIONS

Pourquoi pas la grève?

Par LAURENCE DAIGNEAULT DESROSIERS
Enseignante en français et lettres et présidente du SPECA

et CHRISTIAN GOYETTE
*Enseignant en sciences sociales et secrétaire
et responsable des communications du SPECA*



Le 31 mars dernier, une nombreuse délégation du SPECA sonne l'alarme pour souligner l'anniversaire de l'échéance de notre convention collective.

Même si nous soulignons, il y a quelques jours, l'anniversaire de l'échéance de notre convention collective, les négociations du secteur public sont en cours depuis plus d'un an, notre cahier de demandes ayant été déposé en octobre 2019. Aussi, plutôt que de signifier une interruption complète du processus de négociation, le contexte pandémique a plutôt donné lieu à une valse-hésitation : aux centrales syndicales qui voulaient suspendre la négociation le temps de sortir de la pandémie, le gouvernement a répondu qu'il fallait faire un blitz pour régler le tout. Plusieurs épisodes de supposés blitz plus tard, et après un nombre incalculable de remerciements publics aux travailleurs et travailleuses pour les efforts supplémentaires fournis en ces temps de crise, force est de constater que le gouvernement préfère laisser trainer les négociations. Alors qu'on a l'impression de se faire niaiser malgré une intensification des moyens de pression, la grève n'est-elle pas une option valable ? C'est, disons-le, le choix qu'ont fait au cours des derniers mois des travailleurs et travailleuses de la CSQ¹, de la FTQ, de la FAE² et de l'APTS³, certains optant même pour des mandats de grève générale illimitée. Les syndicats du secteur public de la CSN feront-ils le choix de la grève ?

La grève n'est certes pas le seul moyen de pression à la disposition des travailleurs et travailleuses pour réussir à obtenir des gains dans leurs conditions de travail et pour leurs institutions, mais c'est une option qu'on considère en toute logique après des mois de moyens de pression sans résultats satisfaisants. Rappelons qu'à la dernière ronde de négociation, nous avons exercé nos journées de grève dès l'automne suivant l'échéance de notre convention collective. Et si la grève n'est pas l'unique moyen de pression, c'est néanmoins le moyen le plus puissant car le plus perturbateur. Bien qu'il n'y ait jamais de garantie dans toute lutte, on voit que la grève demeure encore, à l'heure actuelle, un moyen efficace pour obtenir des gains substantiels⁴. Comme l'expliquent Élisabeth

Béfort-Doucet et Rachel Sarrasin dans l'article qui suit (en p. 4), le contexte de la pandémie annonce de toute évidence des défis particuliers pour l'exercice d'une grève. Mais faut-il s'en priver pour autant ?

Bien sûr, on a l'impression de toujours rejouer dans le même film nous menant à la grève, et d'aucuns se demandent si le gouvernement et la partie patronale nous poussent volontairement à cette extrémité. Or, on sait aussi que ce gouvernement craint notre mobilisation, comme en témoigne la demande d'injonction déposée pour empêcher des syndiqué.e.s de la santé de se mobiliser pour souligner l'année sans convention collective⁵. N'oublions pas non plus que c'est un gouvernement très attaché à son image, et qui s'est fait élire sur des promesses de résoudre certains problèmes dans le réseau, notamment concernant les enseignant.e.s du primaire et du secondaire, ainsi que les préposé.e.s aux bénéficiaires. Dans le bras de fer qui s'annonce, on peut s'attendre à ce que la partie patronale teste les limites de notre détermination et de notre solidarité, en ajoutant quelques *pinottes* à ses offres, testant ainsi notre détermination à tenir le cap, et en donnant davantage à certains secteurs qu'il souhaite privilégier pour tenter d'affecter notre solidarité⁶.

Pour éviter les dérives corporatistes, d'ailleurs, soulignons que des efforts considérables ont été déployés pour faire de cette négociation « la négociation des bas salarié.e.s » parmi les syndicats du secteur public de la CSN, notamment. Pour nous, enseignant.e.s du collégial, cela se reflète par des demandes ambitieuses pour obtenir un traitement équitable pour les enseignant.e.s à la formation continue et pour des améliorations substantielles pour les enseignant.e.s précaires. De telles demandes ne sont certes pas totalement nouvelles, mais elles sont maintenant prioritaires – il y a donc espoir que des gains soient possibles.

1. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1767475/csq-votent--greve-table-negociation>

2. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2021-03-12/les-profs-de-montreal-votent-pour-la-greve.php>

3. <https://www.fm1033.ca/apts-certaines-regions-en-faveur-dune-greve/>

4. Dans cet article (http://www.speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_19_20/SPECA-HEBDO_VOL-40-NO-3.pdf) publié il y a à peine plus d'un an, notre collègue Philippe de Grosbois soulignait que l'importante mobilisation des enseignant.e.s états-unien.ne.s de 2018 et 2019 avait mené à des gains substantiels après avoir eu recours à la grève (parfois illégale). Cela est d'autant plus étonnant que le mouvement avait mené à des gains importants dans les états majoritairement républicains que sont la Virginie-Occidentale, l'Arizona et le Colorado.

5. <https://www.csn.qc.ca/actualites/les-negociateurs-du-gouvernement-legault-ne-pourront-pas-empêcher-les-travailleuses-et-les-travailleurs-de-la-sante-et-des-services-sociaux-de-manifester-bruyamment/>

6. Rappelons-nous que c'est bien ce qui est arrivé en 2015 : le gouvernement avait accordé aux enseignant.e.s du collégial que nous sommes une augmentation salariale via la reconnaissance du rangement 23, ce qui avait porté atteinte à la mobilisation intersyndicale et à la solidarité.

S'il est vrai que l'appui populaire à la grève n'est pas gagné d'avance face à un gouvernement qui profite de la pandémie pour s'offrir une tribune médiatique et politique quotidienne, on aurait tort de croire que les travailleurs et travailleuses des services publics ont globalement mauvaise presse. Les médias, à défaut d'avoir accordé une bonne couverture aux demandes de négociations, ont abondamment couvert le dévouement des « anges gardiens » et d'autres travailleurs et travailleuses du réseau. Et malgré la peur de témoigner à visage découvert, plusieurs ont pu dénoncer des conditions de travail lamentables qui préexistaient. La pandémie, en exacerbant ces problèmes, a mis à rude épreuve les employé.e.s des services publics, plusieurs choisissant même de quitter, générant une dangereuse pénurie de personnel particulièrement bien révélée par cette crise. Ainsi, une bonne partie de la population est bien consciente que les réseaux publics ont été malmenés dans les dernières décennies et que les coupures austéritaires ont signifié ni plus ni moins qu'une détérioration des conditions de travail dans les services publics, qui met en péril la qualité des services offerts à la population. Au-delà des gains que chaque catégorie d'emploi peut espérer, ces négociations représentent donc un moment privilégié pour résoudre des problèmes structurels et pour consolider ces services afin qu'ils soient à la hauteur de ce que les citoyen.ne.s du Québec méritent en matière d'éducation et de services de santé, tout particulièrement.

La solidarité nous invite donc à rejoindre le mouvement qui émane des secteurs public et parapublic, mais cela ne doit pas non plus nous faire oublier la légitimité des demandes sectorielles propres au personnel enseignant des cégeps. Car oui, il est difficile pour nous de sortir dans les conditions actuelles, et il est dommage que le parcours scolaire de nos étudiant.e.s actuel.le.s puisse

être perturbé par des épisodes de grève (alors que notre population étudiante est déjà largement malmenée par la pandémie), mais bon nombre de nos demandes sont susceptibles d'améliorer à court et à long terme leurs conditions d'études, que l'on pense à l'injection de ressources pour l'encadrement des étudiant.e.s avec une faible moyenne générale au secondaire et des EESH, à celles pour régler des enjeux propres à l'enseignement des techniques lourdes de la santé, à la rémunération pour qu'il y ait de l'encadrement à la formation continue... Sans oublier que les conditions de travail des chargé.e.s de cours ne sont pas moins criantes d'injustice en période de crise et ne le seront pas moins quand nous en serons sorti.e.s si nous baissons les bras dans cette négociation. Les perturbations liées à la grève, comme ailleurs dans les services publics, pourraient donc être nécessaires pour des améliorations qui bénéficieront sur le long terme aux générations actuelles et futures du Québec.

Pour toutes ces raisons, attendre que la pandémie se termine avant d'envisager des moyens de pression lourds tels que la grève signifie concrètement d'accepter que la situation actuelle perdure, que les problèmes perdurent et que nos réseaux continuent à se dégrader. L'attente paraît plutôt profiter au gouvernement puisqu'il repousse ainsi les augmentations de salaire, les injections de ressources pour régler les nombreux problèmes sectoriels ainsi que tout réinvestissement structurant. Membres du SPECA, oserons-nous réinventer la grève dans cette tempête que nous affrontons? Nous joindrons-nous à cette vague de mobilisation des travailleurs et travailleuses des différentes centrales syndicales? Saisirons-nous l'occasion de défendre avec fermeté, tous et toutes ensemble, des services publics qui en ont besoin plus que jamais dans cette crise? ■

ET NOS DIRECTIONS LOCALES?

Ne faudrait-il pas aussi augmenter les moyens de pression nos directions locales, qui tendent apparemment à se laver les mains de ce qui se passe sur le terrain des négociations, comme si elles n'étaient pas concernées par leur issue? En effet, les directeurs et directrices sont nombreux et nombreuses à ne pas connaître véritablement ni les demandes syndicales ni les offres patronales et à s'en remettre exclusivement au bon jugement de leurs négociateurs. Leur désintérêt et leur inaction dans le cadre des négociations, ainsi que leur manque de soutien face à certaines demandes structurantes des réseaux qu'ils sont censés défendre expliquent certainement une part des problèmes des services publics au Québec. À l'image des gestionnaires du domaine de la santé qui acceptent sans broncher de recourir au temps supplémentaire obligatoire et à la suspension par arrêté ministériel des conventions collectives pour gérer une pénurie de personnel, nos directions ne sont pas sur la place publique pour dénoncer, par exemple, la précarité qui touche environ 40% des profs de cégeps. En attendant un changement de culture à cet égard, il faudra certainement faire pression sur elles pour qu'elles fassent remonter le message: le Québec mérite des services publics forts et, pour ça, il faut des conditions de travail décentes.

SOCIÉTÉ

Services publics : vers la grève!

Par ÉLISABETH BÉFORT-DOUCET et RACHEL SARRASIN
Article reproduit avec la permission de la revue À babord!

La grève est un moyen d'action qui a laissé ses traces dans l'histoire des négociations des secteurs public et parapublic au Québec. Qu'en est-il aujourd'hui, alors que les conventions collectives sont à renouveler, et ce, en pleine pandémie?

De grandes grèves des travailleuses et travailleurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux ont marqué l'imaginaire de la société québécoise, particulièrement celles qui se sont déroulées dans le cadre de fronts communs entre les centrales syndicales. De la dernière ronde de négociations initiée en 2015, on se souviendra de la grève qui a dépassé le cadre de l'alliance intersyndicale pour s'inscrire dans une lutte plus large contre les mesures d'austérité du gouvernement, impliquant différents réseaux et coalitions de citoyennes et de citoyens inspiré.e.s par l'idée d'une «grève sociale».

En 2020, la pandémie a éclaté au Québec à peine quelques semaines avant l'échéance des conventions collectives des secteurs public et parapublic, du 31 mars, et en plein cœur des négociations visant leur renouvellement. Avec l'actuel contexte de la crise sanitaire, quels legs pourrait laisser l'exercice de la grève que les travailleuses et travailleurs de ces secteurs envisagent pour faire débloquer les discussions en cours? Comment ce contexte marqué par les mesures de distanciation et le télétravail peut-il nous amener à repenser ce moyen de pression et à faire en sorte qu'il nous permette d'obtenir des gains à la hauteur de notre mobilisation?

La construction d'un rapport de force pour arriver à des ententes négociées qui sauront répondre aux besoins identifiés par les travailleurs et les travailleuses des services publics est non seulement nécessaire, mais également possible. Au moment d'écrire ces lignes⁷, un mouvement en faveur de l'exercice de la grève est en construction. Mais l'exercice de la grève, d'une durée illimitée selon tous les indicateurs, dans un contexte sanitaire inédit, soulève plusieurs questionnements sur son déroulement.

LE DÉFI DE LA MOBILISATION VIRTUELLE

D'emblée, soulignons que les syndicats doivent composer avec le défi de créer les conditions propices à la délibération collective et à la mobilisation dans un contexte qui affecte les liens sociaux. La situation actuelle contribue à l'isolement des travailleurs et des travailleuses, dans un moment où la démocratie syndicale doit pourtant être soutenue pour permettre les échanges de perspectives, l'analyse stratégique et le processus décisionnel qui entourent la réflexion sur le recours à la grève.

Cet article a été publié pour la première fois dans le n° 87 de la revue *À babord*, mars 2021, p. 13-15. **Élisabeth Béfort-Doucet** est conseillère syndicale. **Rachel Sarrasin** est enseignante de science politique dans le réseau collégial. Toutes deux sont membres du collectif Lutte commune.

7. Ce texte est écrit à la mi-janvier 2021.

Si les logiciels de visioconférence peuvent contribuer à l'éreintement collectif, des mécanismes ont été mis en place pour soutenir autant que possible la démocratie syndicale: la présence aux assemblées par téléphone, les pauses en mode «caucus», et la division des tâches au présidium de l'assemblée (entre animation, secrétariat et gestion de la visioconférence) sont autant d'outils expérimentés pour faciliter le déroulement des assemblées et encourager l'implication des membres à distance. Le défi d'inventivité n'en sera pas moindre pour alimenter la mobilisation syndicale devant son écran en temps de grève, chacun et chacune chez soi, alors qu'il s'agit habituellement d'un moment fort de rassemblements.

PIQUETAGE ET SOLIDARITÉ INTERSYNDICALE

Même avec un mandat de grève dûment adopté en assemblée générale, sa mise en œuvre concrète dans le contexte actuel soulève sa part particulière de défis.

La tenue de lignes de piquetage est un outil intrinsèque à l'exercice de la grève. Le piquetage devient alors l'expression publique du conflit de travail, un outil important de visibilité et de communication. La tenue de ces lignes de piquetage demeure possible dans le respect des recommandations sanitaires, mais devra assurément être adaptée pour faciliter la participation. La rotation des membres par périodes déterminées ou encore la décentralisation des lignes de piquetage en multipliant les endroits de leur tenue pourraient être des voies à explorer.

Le piquetage a aussi une fonction à l'égard des travailleurs et travailleuses d'un même établissement appartenant à d'autres accréditations syndicales et qui ne seraient pas en grève au même moment. La ligne de piquetage témoigne alors du fait que l'établissement est paralysé par un conflit de travail, ce que les non-grévistes constatent à leur arrivée au travail (puisque le *Code du travail* exige que ces personnes s'y présentent et témoignent auprès de leur employeur de leur



Photo: Eric Demers

Des travailleurs et des travailleuses de différentes organisations syndicales ont participé en décembre 2020 à une action de visibilité, au pied du pont Jacques-Cartier à Montréal, pour sonner l'alarme à propos de la négociation du secteur public. Ils et elles réclament des offres concrètes pour résorber la crise qui sévit dans leurs milieux de travail depuis bien avant la pandémie.

incapacité à avoir accès au lieu). Le principe intersyndical du respect des lignes de piquetage permet alors de perturber l'ensemble de l'institution visée. Or, advenant des difficultés à tenir de telles lignes de piquetage en pleine crise sanitaire, qui plus est dans un contexte de télétravail qui nous confine à domicile et réduit les déplacements vers le lieu de travail où se tiendraient les lignes de piquetage, comment respecter ce principe de solidarité intersyndicale en temps de grève? Voilà pour le moment une énigme qui nous fait d'autant plus regretter l'absence de front commun dans les négociations actuelles et qui, souhaitons-le, pourrait malgré tout être compensée par une coordination accrue des mandats de grève entre les différentes organisations.

TRAVAIL HORS-ÉTABLISSEMENT ET BRISAGE DE GRÈVE

On se rappellera qu'il y a maintenant plus de dix ans, Québecor a mis en lock-out les employé.e.s du *Journal de Québec*, puis ceux du *Journal de Montréal*, en faisant fi des dispositions anti-briseurs de grève prévues au *Code du travail*. Ces mesures visent pourtant à protéger le droit des travailleurs et des travailleuses de négocier librement avec leur employeur et d'avoir recours à des moyens de pression dans le processus, ce qui se trouve bafoué par un tel remplacement sans vergogne du personnel en temps de conflit de travail.

Cette situation, portée depuis devant les tribunaux, est fondée sur une interprétation restrictive de la notion d'« établissement » dans le *Code du travail*. Les lois en vigueur circonscrivent le recours aux briseurs et briseuses de grève à leur présence dans un établissement « physique », sans tenir compte des nouvelles technologies et encore moins de la réalité du télétravail. Ce sont donc les écueils de cette définition restreinte qui ont permis à Québecor de maintenir ses employé.e.s en lock-out si longtemps, grâce au recours à des pigistes qui ont pu produire un journal ailleurs que dans les bureaux physiques de l'employeur.

Nous retrouverons-nous face à un problème similaire aujourd'hui, alors que des membres d'un syndicat pourraient invoquer le télétravail pour justifier leur non-respect du mandat de grève; ou encore, tandis que l'employeur pourrait remplacer les travailleurs et travailleuses grévistes sans être restreint par la notion d'« établissement »? Bien que la situation vécue chez Québecor ait appelé la Commission de l'économie et du travail à recommander, en 2011⁸ (!), une modernisation des dispositions anti-briseurs et anti-briseuses de grève, la situation n'a pas évolué et le problème demeure en l'espèce. Le recours à une telle interprétation de ces dispositions par nos institutions publiques alimenterait ainsi un dangereux précédent. Et même si ce problème ne se concrétisait pas dans la présente ronde de négociations, il demeure urgent d'exiger une révision des dispositions juridiques encadrant la grève, à la lumière des réalités virtuelles du monde de travail qui pourraient être appelées à se maintenir. Notre mobilisation doit amener le droit à s'adapter à nos pratiques, dans une optique de protection de nos libertés constitutionnelles d'association, de négociation collective et d'exercice du droit de grève.

LÉGITIMITÉ DU MOUVEMENT ET ÉDUCATION POPULAIRE

Parmi les différents défis que le mouvement de grève peut avoir à affronter en pleine pandémie, celui de l'appui populaire n'est pas à négliger. Si un mouvement de grève peut se passer de la faveur de l'opinion publique pour atteindre ses fins, il n'en demeure pas moins que la perception de la légitimité des demandes des travailleuses et des travailleurs est une préoccupation sensible. Le contexte de la pandémie n'épargne personne et la souffrance vécue par les gens est diffuse et multiforme. À ce sujet, les nombreux outils et aptitudes d'éducation populaire des militantes et militants syndicaux doivent servir à mettre en lumière la dimension altruiste des enjeux en cause dans les négociations, tout comme les actions des grévistes doivent s'inscrire dans une perspective de solidarité avec les luttes tout aussi importantes menées sur d'autres fronts.

8. CSD, CSN et FTQ. « Dispositions anti-briseurs de grève : il y a urgence d'agir », *Le Soleil*, 25 novembre 2011. En ligne : www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/dispositions-anti-briseurs-de-greve-il-y-a-urgence-dagir-bb087aab800fe4308351535a2166774f

On sait que la crise sanitaire a exacerbé des problèmes préexistants, comme les inégalités sociales et la marginalisation de certains groupes. Si la pandémie actuelle crée des conditions inédites à plusieurs égards, elle n'est pas non plus la seule cause des situations de travail difficiles que les travailleuses et travailleurs québécois.e.s des secteurs public et parapublic déplorent. Ici aussi, la crise a contribué à mettre en lumière d'importantes failles dans les conditions de travail et dans l'organisation structurelle de nos services. En éducation, en santé et dans les services sociaux, ce n'est pas que la pandémie qui mène le personnel à bout de souffle; les difficultés vécues par les travailleurs et travailleuses sont exprimées depuis plusieurs années déjà, lourdement affectées par les années antérieures de coupures budgétaires et d'austérité. Les travailleuses et travailleurs concernés nous disent que l'organisation du travail, qui mise depuis des années sur l'efficacité et la rentabilité, et qui favorise une logique standardisée de production industrielle plutôt que la dimension humaine et relationnelle qui est au cœur des services publics, est en cause dans la détérioration de leurs conditions de travail.

Nous ne pouvons plus passer outre les problèmes liés à la surcharge de travail et à la précarité qui se manifestent à la grandeur des services publics et qui, par effet corollaire, ont un impact sur les services offerts. Sans contrat de travail depuis maintenant près d'un an, les travailleuses et les travailleurs ont redoublé d'efforts pour maintenir ces services fondamentaux à notre bien-être et à notre identité collective. Même après avoir insisté pour poursuivre la négociation en pleine pandémie et alors qu'il demandait à l'ensemble du Québec de «se mettre sur pause», le gouvernement continue malgré tout à faire la sourde oreille aux

solutions proposées pour répondre aux besoins criants dans ces milieux. Parallèlement, les cris du cœur des travailleurs et travailleuses auraient tout de même été entendus: un sondage CROP-FTQ produit en octobre 2020 démontre qu'une majorité de Québécoises et de Québécois considèrent que le gouvernement devrait faire des négociations des secteurs public et parapublic une de ses priorités pour lutter contre la pandémie⁹. Ces positions témoignent d'une compréhension des enjeux vécus dans ces milieux, enjeux que le gouvernement s'obstine quant à lui à ne pas vouloir reconnaître: l'amélioration des conditions de travail visée par les négociations n'a pas pour objectif que les intérêts des personnes syndiquées, mais vise ultimement l'amélioration substantielle de la qualité des services offerts à la population.

En somme, le contexte de la pandémie a révélé au grand jour un aspect qui est le fondement même de nos services publics: nous avons une responsabilité à prendre soin les uns et les unes envers les autres et nous nous attendons à ce que le gouvernement soutienne ce principe par ses actions. Déterminé.e.s à porter ce message, les travailleurs et travailleuses qui œuvrent au jour le jour dans les secteurs public et parapublic envisagent le recours à la grève, un moyen qui dérange et qui n'est pas sans soulever son lot de défis dans le présent contexte. Mais il pourrait aussi nous offrir un espace de créativité pour nous réapproprier ce mode d'action et peut-être même nous inviter à renouer avec un constat maintes fois exprimé pendant la crise: et si c'était l'occasion de repenser nos ambitions collectives et de se donner les moyens de véritablement les réaliser? ■

9. « Négociations du secteur public : un sondage CROP révèle que les trois quarts des Québécois estiment qu'un règlement aiderait à lutter contre la COVID-19 ». En ligne: ftq.qc.ca/actualites/negociations-secteur-public-sondage-crop-revele-trois-quarts-quebecois-estiment-quun-reglement-aiderait-a-lutter-contre-covid-19/

ÉCHOS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Prof à la CÉ: mode d'emploi

Par ELSA MYOTTE

Enseignante en graphisme et vice-présidente aux affaires pédagogiques au SPECA

Quand on m'a proposé, il y a bientôt 6 ans, de faire partie de la Commission des études (familièrement surnommée CÉ) comme représentante de la famille des programmes de communications graphiques, j'avais une idée bien vague de ce en quoi mon rôle consisterait. C'est le cas pour la plupart des profs qui accèdent à cette instance dont tout le monde a entendu parler, mais qui reste bien mystérieuse. Et pourtant, c'est un lieu important de prises de décision au Collège, où les profs ont un rôle déterminant à jouer.

LE MODÈLE AHUNTSICOIS

D'abord, il faut savoir que le modèle ahuntsicois de la CÉ est plutôt unique en son genre. Il est le fruit d'une lutte tenue en 1993 entre la Direction du Collège et le SPECA¹⁰, qui a permis à celui-ci d'obtenir des gains rares dans le réseau collégial: des profs majoritaires à la CÉ et des allocations pour leur travail au sein de cette instance. Encore aujourd'hui, un arrangement local entre le SPECA et la Direction¹¹, de même qu'un règlement du Collège, le R-17¹², prévoient que la CÉ compte douze enseignant.e.s élu.e.s par leurs pairs sur les 23 membres¹³ qui la composent.

Parmi ces douze enseignant.e.s, huit sont recommandé.e.s par leur département pour être ensuite élu.e.s en assemblée générale du SPECA comme représentant.e.s issu.e.s d'un des regroupements suivants: la formation générale, Arts et lettres, Sciences de la nature, Sciences humaines, les techniques de la santé, les techniques physiques, les techniques humaines et administratives, ainsi que les communications graphiques. Ces huit profs ont un mandat de 3 ans et bénéficient d'une libération de 0,2 ETC (équivalent temps complet), donc 20% de leur charge d'enseignement. Au terme d'un mandat, des ententes informelles de rotation ou d'alternance entre les départements de chaque famille déterminent à quel département ce sera le tour de désigner un.e candidat.e.

Les quatre autres membres enseignant.e.s sont également élu.e.s en AG, mais ne sont pas recommandé.e.s par leur département. Ce sont les membres dit.e.s «toute provenance», dans le sens qu'ils ou elles n'ont pas à être issu.e.s d'un département en particulier. Toutefois, deux de ces personnes

DES PROFS

MAJORITAIRES À LA CÉ

ET DES ALLOCATIONS

POUR LEUR TRAVAIL

AU SEIN DE CETTE

INSTANCE: DES GAINS

RARES DANS LE RÉSEAU

COLLÉGIAL

10. Il y a quelques années, notre collègue Jean-François Millette a relaté ces négociations dans son article «La réforme Robillard, le SPECA et la Commission des études», paru dans le *SPECA-Hebdo*, vol. 38, no 1, p. 6-11 :

http://speca.info/images/speca/Hebdo_AC/SPECA_HEBDO_17_18/SPECA-HEBDO_VOL-38-NO-1.pdf

11. http://speca.info/images/speca/Dossiers_synd/arrangement_local_CE.pdf

12. Collège Ahuntsic. *Règlement relatif à la Commission des études* (R-17), 2013.

<https://www.collegeahuntsic.qc.ca/documents/09f5dd95-5bab-4223-8dab-137f19fae52b.pdf>

13. Les autres membres ayant le droit de vote sont le Directeur des études, cinq cadres de la Direction des études, deux représentant.e.s du personnel professionnel, un.e représentant.e du personnel de soutien et deux étudiant.e.s (R-17, art. 2.02).

doivent provenir de la formation technique, une de la formation préuniversitaire et une de la formation générale. Leur mandat a une durée d'un an seulement (renouvelable, par contre) et leur libération est plus petite, à 0,1 ETC.

LES SÉANCES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le R-17 indique que la CÉ doit se réunir au moins quatre fois par année, mais en fait ses membres se rassemblent beaucoup plus souvent, aux 2 ou 3 semaines environ. Les points à aborder lors de chaque séance sont déterminés par le comité d'ordre du jour de la CÉ, composé du Directeur des études, de la personne à la vice-présidence aux affaires pédagogiques du SPECA et d'un.e représentant.e des professionnel.le.s. Ce comité est aussi responsable de la révision des procès-verbaux des séances et participe à la préparation du plan de travail et du rapport annuel de la CÉ.

Lors de ces rencontres, la CÉ s'acquiesce notamment de la fonction que lui confère la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, soit de donner son avis ou faire des recommandations au Conseil d'administration sur « toute question concernant les programmes d'études dispensés par le collège et l'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études¹⁴ ». Concrètement, cela implique, par exemple, de se prononcer sur les politiques ou les orientations pédagogiques du Collège, sur les programmes d'études élaborés, actualisés ou modifiés, ou encore sur le calendrier scolaire.

LA DÉLÉGATION ENSEIGNANTE

Élu.e.s par l'assemblée générale du SPECA, les profs de la CÉ doivent servir les intérêts de l'ensemble des enseignant.e.s avant ceux de leur regroupement ou de leur département. C'est particulièrement le cas lorsqu'ils et elles ont à défendre des mandats adoptés en AG. Cela dit, la diversité des départements dont sont issu.e.s les membres enseignant.e.s de la CÉ est une indéniable richesse, puisqu'elle permet de tenir compte davantage des différentes réalités pédagogiques qui cohabitent au Collège.

Selon les règlements du SPECA, le ou la prof qui assume la vice-présidence aux affaires pédagogiques à l'exécutif « assure le suivi des travaux de la Commission des

études et coordonne la délégation des enseignant(e)s qui y siègent¹⁵ ». À cet effet, cette personne organise quelques fois par session des rencontres de profs de la CÉ, préalablement à certaines séances, pour tisser des liens, discuter d'enjeux particuliers et se concerter sur les interventions à faire en CÉ.

LE TRAVAIL EN COMITÉS

Bon an, mal an, la CÉ constitue une dizaine de comités de travail. En plus du comité d'ordre du jour mentionné plus haut, les comités suivants reviennent d'année en année :

- Le **comité des activités de programme** distribue les allocations disponibles dans le cadre de l'appel de projets en activités de programmes (élaboration ou actualisation de programmes de DEC, perfectionnement ou recyclage, recherche pédagogique, pédagogie à l'international, activités de recrutement).
- Le **comité de suivi de la réussite** s'occupe de différents dossiers ou projets en lien avec la réussite étudiante.
- Le **comité sur l'inclusion et la diversité des apprenants** (familièrement appelé COMIDA) se penche sur le suivi de la réussite des étudiant.e.s en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.
- Le **comité des applications pédagogiques des technologies de l'information et des communications**, mieux connu sous le nom de **CAPTIC**, participe aux processus de consultation quant aux choix du Collège en cette matière.
- Le **comité sur l'internationalisation** se penche sur les divers projets d'internationalisation de la formation au Collège.
- Le **comité pour l'organisation des journées pédagogiques** organise le contenu et le déroulement du Colloque pédagogique de janvier.
- Le **comité pour la reconnaissance professionnelle** recommande les candidatures pour des prix ou mentions de nature pédagogique.

14. Québec. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, chapitre C-29,

Éditeur officiel du Québec, à jour au 31 octobre 2020, art. 17.01.1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-29>

15. SPECA. *Règlements du SPECA*, mis à jour le 22 mars 2018, art. 25.

http://www.speca.info/images/speca/ReglementsSPECA_2018-03-22.pdf

D'autres comités sont formés ponctuellement pour traiter d'un dossier en particulier (par exemple, la révision d'une politique pédagogique). C'est le cas de l'actuel comité de mise en œuvre de la *Politique du cycle de gestion des programmes* (PCGP), dont les travaux se poursuivront certainement l'an prochain.

De manière générale, les comités sont constitués de trois profs et d'un.e cadre, auxquels peuvent s'ajouter un.e professionnel.le et un.e étudiant.e siégeant aussi à la CÉ. Certains comités sont soutenus dans leurs travaux par d'autres personnes dont l'expertise est pertinente. La répartition des profs au sein des comités tient compte à la fois de leurs intérêts, de la représentativité (ex. : formation générale, technique, préuniversitaire), de la continuité (pour un meilleur suivi des dossiers d'une année à l'autre) et de l'équité. Un.e prof de la CÉ peut s'attendre à intégrer deux ou trois comités, selon sa libération.

Ces comités se rencontrent à une fréquence variable selon la nature et l'urgence de leurs mandats. Certains peuvent se réunir régulièrement, toutes les deux ou trois semaines, d'autres plus ponctuellement, à des moments spécifiques du calendrier. Ces rencontres se tiennent dans les plages horaires réservées à la CÉ, soit le mardi matin et le vendredi après-midi (les profs de la CÉ disposent de contraintes à leur horaire à cet effet).

VERS 2021-2022

En 2021-2022, la délégation enseignante de la Commission des études connaîtra un renouvellement quasi complet de ses membres. Selon la procédure en vigueur, les coordinations départementales ont reçu au début d'avril une lettre du SPECA invitant les départements à désigner leur candidat.e, le cas échéant, en vue des élections du 19 mai prochain. Ce sera donc l'occasion pour de nouvelles recrues de découvrir bientôt les grandeurs et misères d'une des principales instances pédagogiques du Collège. En attendant, n'hésitez pas à communiquer avec vos représentant.e.s actuel.le.s (voir encadré ci-contre) ou avec moi pour en savoir davantage sur ce que la CÉ peut faire pour vous, votre département, votre programme ou vos étudiant.e.s. ■

VOS REPRÉSENTANT.E.S À LA CÉ 2020-2021

- **FORMATION GÉNÉRALE**
Éducation physique, Philosophie, Français et lettres, Langues
Caroline Proulx (Français et lettres)
- **ARTS ET LETTRES**
Français et lettres, Langues, Cinéma et Histoire de l'art
Louis Fortier (Langues)
- **SCIENCES DE LA NATURE**
Biologie et biotechnologies, Mathématiques, Physique, Chimie
Edith Gruslin (Biologie et biotechnologies)
- **SCIENCES HUMAINES**
Sciences sociales, Histoire et géographie, Gestion
Nadia Blanchard (Sciences sociales)
- **TECHNIQUES DE LA SANTÉ**
Médecine nucléaire et Électrophysiologie médicale, Radiodiagnostic et Échographie, Radio-oncologie, Soins préhospitaliers d'urgence, Archives médicales
Manon Brière (Archives médicales)
- **TECHNIQUES PHYSIQUES**
Biologie et biotechnologies, Chimie, Génie civil, géomatique et dessin technique, Génie industriel, Mécanique du bâtiment, Génie électrique
Sylvain Bourassa (Génie électrique)
- **TECHNIQUES HUMAINES ET ADMINISTRATIVES**
Techniques auxiliaires de la justice, Gestion, Informatique
Isabelle Boisclair (Techniques auxiliaires de la justice)
- **COMMUNICATIONS GRAPHIQUES**
Graphisme, Infographie, Impression
Jean-François Dorval (Infographie)
- **TOUTE PROVENANCE, FORMATION TECHNIQUE**
Elsa Myotte (Graphisme)
Carly Milorin (Radio-oncologie)
- **TOUTE PROVENANCE, FORMATION PRÉUNIVERSITAIRE**
Guillaume Poliquin (Mathématiques)
- **TOUTE PROVENANCE, FORMATION GÉNÉRALE**
Thomas Dussert (Philosophie)